

CONCEPT COVID-19

HC Tramelan



Le présent Concept cadre de protection est issu de trois documents de référence.

1. Concept cadre de protection COVID-19 déroulement de jeu, édité par la **REGIO LEAGUE** (VERSION 1.0 / 22.07.2020).
2. Concept de protection COVID-19, édité par le service infrastructures, de la commune de Tramelan, valable dès 31.08.2020
3. Directives de l'état et du canton de Bern.

Par conséquent, le HC Tramelan s'engage à respecter les mesures de protection et règles de conduite, issues de ces trois documents référence.



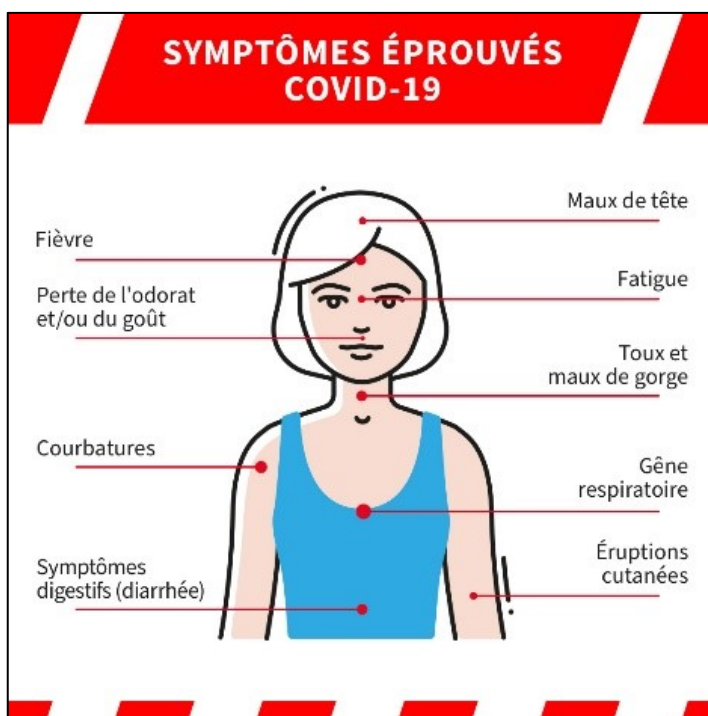
OBJECTIFS

L'objectif premier pour les membres du comité est de préserver la santé de nos joueurs et de tous nos membres ainsi que de nos spectateurs en adoptant un comportement responsable et en respectant les directives fédérales et cantonales. Nous souhaitons toutefois reprendre nos entraînements et nos matchs aussi rapidement que possible. On met tout en œuvre pour permettre une reprise graduelle des activités de compétition ordinaires et pour contrôler la propagation du coronavirus.

Participation aux activités uniquement en cas d'absence de symptômes.

Les joueurs ou les membres du staff présentant les moindres symptômes de maladie doivent rester chez eux. Ils sont tenus de contacter **immédiatement** par téléphone le responsable COVID19 du club et de suivre strictement ses instructions.

Seul le responsable COVID-19 du club décidera des mesures à prendre en suivant les recommandations de l'OFSP en la matière.



RESPECT DES REGLES D'HYGIENE DE L'OFSP



- **LAVAGE REGULIER DES MAINS ET/OU DESINFECTION** : mise à disposition de gel hydro alcoolique à l'entrée des vestiaires
- **AVANT ET APRES** les entraînements et les matchs, désinfection des mains et régulière des locaux et des vestiaires par le personnel de la patinoire
- **ETERNUER ET TOUSSER** toujours dans un mouchoir ou dans le creux du coude afin de protéger ses coéquipiers et/ou son entourage.
- **PORT DE GANTS DE PROTECTION** pour nos responsables matériel durant leur présence auprès de l'équipe.

RECOMMANDATION

IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ AUX JOUEURS ET AUX MEMBRES DU STAFF D'UTILISER L'APPLICATION **SWISSCOVID** :

<https://ofsp-coronavirus.ch/application-swisscovid/>

Nouveau coronavirus
VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:

SwissCovid stoppe les chaînes de transmission.

Téléchargez l'appli.

Download on the App Store | GET IT ON Google Play

www.ofsp-coronavirus.ch

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Ufficio Federal da sanadad publica UFSP



ACCÈS A LA PATINOIRE

Une liste des présences sera renseignée à chaque entraînements, matchs ou événement liés **au HC Tramelan** et sera gardée 15 jours.

Par sa présence sur cette liste, le visiteur des lieux confirme être exempt de tous symptômes et n'avoir pas séjourné dans un pays ou une région à risque. Il renseignera :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Date de naissance :

Date et heure de la présence à **la Zurich Arena** :

Le port du masque est fortement recommandé ; il devient obligatoire si la distance de 1,50 m. ne peut pas être respectée, et ce à n'importe quel endroit dans l'enceinte de la patinoire.

RESPONSABLE COVID-19:

Damiène Aeschlimann, responsable COVID, administratif.

076 280 29 39

damiene.aeschlimann@hctramelan

Nicolas Ducommun, suppléant, responsable MOJU.

079 258 34 48

nicolas.ducommun@hctramelan.ch



ENTRAÎNEMENTS

Matériel

Le matériel de délimitation (par ex. Toblerones) est mis en place et retiré exclusivement par les entraîneurs et des joueurs préalablement désignés. Pour ce faire, ces personnes doivent porter des gants jetables, qu'il convient ensuite d'éliminer dans les conteneurs prévus à cet effet. Ces dispositions s'appliquent également à la mise en place des buts et des autres éléments ainsi qu'à la manipulation des Puck. - L'entrée et la sortie de la surface de glace doivent s'effectuer par différents accès. - Les groupes peuvent échanger leurs positions selon un tournus. - Aucune entrée ou sortie durant l'unité d'entraînement. - Le déroulement précis de l'entraînement, avec des groupes si possibles identiques lors de chaque unité d'entraînement, ainsi que la répartition des vestiaires, sont préalablement communiqués aux participants.

Contacts

Seules les capacités individuelles peuvent être travaillées lors de l'entraînement sur la glace (pas de contact entre les joueurs, pas de serrage de main/de high five).

Vestiaires / changement de tenue

- ✓ Les vestiaires restent ouverts.
- ✓ Dans la mesure du possible, les joueurs arrivent à l'entraînement vêtus de leur équipement de hockey sur glace → obligatoire pour l'école de hockey, U9 et U11.
- ✓ Les joueurs portent un masque si la distance minimale de ,50 m n'est pas respectée.
- ✓ Les joueurs arrivent au vestiaire au maximum 30 minutes avant le début de l'entraînement.
- ✓ Les joueurs quittent le vestiaire dans les 30 minutes suivant la fin de l'entraînement.

Gourdes

Chaque joueur est tenu d'apporter sa propre gourde et de l'utiliser exclusivement. Les participants quittent le vestiaire dans les 30 minutes suivant la fin de l'entraînement.

Douches

L'utilisation des douches est limitée **à quatre participants maximum à la fois**. La durée est réduite au stricte nécessaire et les distances sont gardées. Les petites catégories (école de hockey, U9 et U11) se douchent à la maison.



MATCHS

3 groupes de personnes sont identifiés :

1. **ON ICE**

Les joueurs, les coaches, les encadrants, les fonctionnaires et les arbitres.
Les même règles s'appliquent pour les locaux que pour les visiteurs, pour toutes les catégories

2. **OFF ICE**

Membre du club/de la ligue, personnel de la patinoire, service sanitaire, presse.

3. **SPECTATEURS**

Contrôle des entrées, sécurité, traçabilité.



MATCH - ON ICE

Communication – règles des lieux

1. L'équipe invitée reçoit quelques jours avant la rencontre le concept de protection COVID du HC Tramelan.
2. L'équipe invitée doit transmettre les feuilles de match (1h avant le match) ainsi qu'une liste des présences des joueurs et du staff directement aux responsables de cabine
3. Cette liste doit contenir toutes les coordonnées des personnes présentes (noms, prénoms, adresse, téléphone, date de naissance)
4. L'accès au vestiaire est autorisé uniquement aux personnes mentionnées sur cette liste.
5. Les équipes respectent le règlement de la **REGIOLEAGUE** concernant la procédure de jeu et de fin de match.
6. Le HC Tramelan met à disposition du gel hydroalcoolique à l'entrée des vestiaires

Vestiaire

- ✓ Les prescriptions en matière de distanciation (1m50) et d'hygiène sont prioritaires
- ✓ Les mains doivent être désinfectées à chaque entrée au vestiaire.
- ✓ Des gourdes et bouteilles individuelles sont **obligatoires**.
- ✓ Les ventilateurs et souffleurs sont interdits.
- ✓ Un **MAXIMUM** de **4 personnes** à la fois sous la douche.
- ✓ L'utilisation du sèche-cheveux est interdite.
- ✓ Le responsable matériel de l'équipe **doit** porter un masque de protection à l'intérieur.
- ✓ Les arbitres sont soumis aux mêmes règles, exception faite de la douche (**une personne à la fois**).
- ✓ 9. **45 minutes maximum** après la fin du match, le vestiaire doit être rendu propre et libéré de toute personne.



Echauffement OFF ICE

- ✓ Si possible, en plein air et en petits groupes.
- ✓ Si à l'intérieur, respecter les règles de distanciation.
- ✓ Se désinfecter les mains avant le retour dans le vestiaire
- ✓ Matériel propre à chaque équipe (ballon, etc.) aucun prêt de matériel autorisé.

Echauffement ON ICE

- ✓ Une moitié de la surface de jeu pour chaque équipe.
- ✓ Accès séparés à sa zone d'échauffement.
- ✓ Désinfection des mains à la fin de l'échauffement.

Bancs des joueurs

- ✓ Pas d'obligation de port de masque pour les coaches et les joueurs.
- ✓ **Obligation** de port de masque pour les membres du staff.
- ✓ Gourdes et serviettes **personnelles** uniquement.

Bancs des pénalités

- ✓ Le port du masque est **obligatoire** pour les fonctionnaires en charge.
- ✓ Il est demandé aux arbitres de se désinfecter les mains régulièrement.
- ✓ **Pas** de gourde et/ou de serviette à disposition du joueur pénalisé.
- ✓ Désinfection des poignées de porte des pénalités à chaque tiers.

Cabine

- ✓ Le personnel de cabine est réduit au maximum à 3 personnes
- ✓ Le personnel travaillant dans la cabine de chronométrage
 - ✓ se désinfecte les mains avant d'entrer
 - ✓ portent un masque
 - ✓ nettoie et désinfecte le matériel après utilisation (sono, ordinateur, etc.)



MATCH - OFF ICE

DÉPLACEMENTS

En car / bus

Afin de pouvoir conserver les distances lors des déplacements en car (une rangée sur deux doit être inoccupée), seuls les joueurs et le staff peuvent faire le voyage avec le bus de l'équipe. Le port du masque est obligatoire dans le car.

En co-voiturage

Pour les transports en véhicules privés, le port du masque est obligatoire en présence de personnes de familles ou foyers différents.

Repas

En cas de repas chauds organisés par le club après les matchs à l'extérieur, le staff est responsable de servir ces repas après désinfection des mains + port d'un masque.

Dans la mesure du possible, les joueurs mangeront leur repas à l'extérieur du vestiaire (gradins, extérieur patinoire, etc.), de manière à respecter les distances de sécurité.



MATCH - spectateurs

Entrée accès

- ✓ Un dispositif d'identification des personnes, sera mis en place à l'entrée.
- ✓ Ce dispositif récoltera les données suivantes: le nom, le prénom et le numéro de téléphone. Les données sont conservées 15 jours avant destruction.
- ✓ Par sa présence sur cette liste, la personne confirme être exempt de symptômes et n'avoir pas séjourné dans un pays ou une région à risque.
- ✓ Du gel hydroalcoolique sera disponible aux entrées et sera obligatoire
- ✓ Le port du masque de protection sera obligatoire pour le staff à l'entrée.
- ✓ L'entrée et la sortie seront clairement identifiées.
- ✓ En cas d'incapacité à respecter les distances sociales, ces deux accès seront séparés et un chemin sera précisé.
- ✓ Le port du masque est fortement recommandé ; il devient obligatoire si la distance de 1.50 m ne peut pas être respectée, et ce à n'importe quel endroit dans l'enceinte de la patinoire.

Le club vendra des masques de protection lors des matchs de la première équipe.

Buvette

- ✓ Le personnel de la buvette porte un masque de protection.
- ✓ Se désinfecte les mains au début et à la fin du service.
- ✓ Deux personnes maximum à la fois devant le comptoir.
- ✓ Scotch au sol pour identifier la zone de service.
- ✓ Utilisation de verre jetable à usage unique pour les boissons.
- ✓ Utilisation d'un plexiglas devant les aliments.

Durant les pauses entre les tiers-temps, les règles sur les gestes barrières et la distanciation sociale ainsi que le plan de protection doivent être strictement respectés. En cas d'impossibilité, le port du masque sera nécessaire.



Mise à jour de ce concept

- Ce concept s'adaptera aux directives fédérales et cantonales.
- Le club s'engage à suivre les dernières directives en la matière.
- **Toute personne ne respectant pas ces directives risques des sanctions selon les directives cantonales.**
- Le club ne rentre pas en matière pour le paiement d'éventuelles amendes liées à ce non-respect.

Entrée en vigueur

Le présent concept entre **en vigueur le 31.08.2020** de manière générale et dès le premier match pour les dispositions qui y sont relatives.

Sa durée de validité est identique aux autres concept sur lesquels il se fonde.

